

Liste des pièces à transmettre dans le cadre d'un dossier de Droit Administratif

Merci de bien vouloir vous munir des pièces suivantes en photocopie :

- Pièce d'identité,
- Décision litigieuse prise par l'administration,
- Enveloppe mentionnant le numéro de suivi postal de la décision litigieuse,
- Éventuel recours gracieux,
- Éventuelle réponse de l'administration,
- Toutes pièces que vous jugeriez nécessaires au traitement de votre dossier.

